

JOURNAL OF AFRICAN LAW

Vol. VIII

Spring 1964

No. 1

NOTES AND NEWS

CRÉATION D'UN DÉPARTEMENT DE DROIT ET ECONOMIE DES PAYS D'AFRIQUE

La Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris a inauguré le 27 Février 1964, un Département de Droit et Economie des Pays d'Afrique.

Il y a là un témoignage de la décentralisation progressive de la Faculté française et de l'intérêt qu'elle porte aux problèmes Africains.

L'enseignement supérieur français est aujourd'hui contraint d'accomplir un effort difficile de décentralisation pour répondre à l'afflux des étudiants et aux exigences d'une époque qui lui pose sans cesse des problèmes nouveaux.

Depuis 1890, ses effectifs sont passés de 16,000 à 300,000 étudiants: ils doubleront sans doute d'ici 1970. L'Université de Paris compte aujourd'hui 100,000 étudiants. 22,000 sont inscrits à la seule Faculté de Droit et des Sciences Economiques, dont près de 7,000 en première année de licence (chiffres qui augmenteront fortement dès la prochaine rentrée universitaire).

Tant en raison de l'accroissement normal de la population que du mouvement irrésistible qui pousse les familles à préférer la capitale aux autres régions de France, l'agglomération parisienne comptera de 12 à 16 millions d'habitants en l'an 2000. L'Université de Paris doit donc se préparer à un afflux d'étudiants d'autant plus grand que les trois quarts des jeunes gens ayant entre 19 et 24 ans sont scolarisés dans la région parisienne, alors que la moyenne générale de la France dépasse à peine 50%.

Ajoutons, en ce qui concerne le droit et les sciences économiques, que les étudiants s'orientent vers ces disciplines en proportion plus considérable que ne l'a prévu le IV^e Plan.

Il faut donc décentraliser les enseignements de Paris, au moins ceux des années propédeutiques qui sont de beaucoup les plus nombreuses.

D'un autre côté, le public français demande de plus en plus aux universités de répondre aux problèmes nouveaux de notre époque. C'est ainsi que la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris a été amenée à créer une série d'enseignements sur les techniques les plus récentes de la vie sociale (planification, aménagement du territoire, droit spatial, droit de l'énergie, administration internationale, etc.), sur les problèmes juridiques et économiques de

l'Europe (un Centre d'Etudes Européennes a été ouvert 61 rue des Belles Feuilles à Paris XVIème) et sur l'évolution du Droit et de l'Economie en Afrique) (tel est l'objet de la création du nouveau Département).

Il y a là des domaines qu'il ne suffit pas de découvrir en praticien, il faut aussi les étudier méthodiquement, tenter la synthèse des connaissances que nous en avons et assurer la transmission du savoir ainsi acquis: telle est la vocation même de l'université.

Ces nouvelles orientations exigent, elles aussi, une décentralisation des établissements français. Ceux-ci acquièrent peu à peu une structure nouvelle: au noyau central s'ajoutent, comme des compléments naturels, des années propédeutiques dispersées et des Instituts ou Départements spécialisés.

La Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris a donc dû sortir des bâtiments de la place du Panthéon. Depuis quelques années, elle dispose de l'autre côté de la rue Cujas, d'une bibliothèque de 550 places. En ce moment s'achèvent les locaux situés 92 rue d'Assas à Paris, où a eu lieu l'inauguration du nouveau Département. Ils comprennent trois amphithéâtres de 250, 1,200 et 1,700 places (ce dernier encore inachevé); 25 salles de travaux pratiques, une bibliothèque prévue pour 30,000 volumes et un restaurant qui servira 3,000 repas par jour.

Dès l'an prochain, la Faculté espère pouvoir disposer d'une surface importante au Grand Palais et l'on étudie actuellement les plans d'une nouvelle Faculté hors de Paris, à Nanterre.

La décentralisation des locaux matérialise ainsi la mutation de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris.

Le Département de Droit et Economie des Pays d'Afrique a pour mission de coordonner des enseignements, des recherches et des services de documentation autour des six chaires suivantes:

(i) Droit d'outre-mer et de la coopération: Professeur Pierre Lampué (ancien juge à la Cour Arbitrale de la Communauté);

(ii) Droit Musulman: Professeur Victor Berger-Vachon (ancien professeur en Alger);

(iii) Institutions privées Africaines et Malgaches: Professeur Michel Alliot (fondateur de l'Université de Madagascar);

(iv) Institutions publiques Africaines et Malgaches: Professeur P. F. Gonidec (créateur de l'Ecole de Droit) (actuellement Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Dakar);

(v) Economie Africaine et Malgache: Professeurs Gaston Leduc (ancien titulaire de la chaire d'Economie du développement) et André Philip (ancien Ministre de l'Intérieur, puis des Finances et Affaires Economiques);

(vi) Ethnologie Juridique: Professeur Henri Lévy-Bruhl (l'un des fondateurs de la sociologie juridique en France) et Michel Alliot.

Le Département prépare les étudiants:

(a) à la Licence en Droit et à la Licence ès-Sciences Economiques (en 4ème année de licence, ils peuvent en effet choisir les cours du département à titre de cours à option);

(b) au Doctorat en Droit et au Doctorat ès-Sciences Econom-

iques (il est possible de choisir des cours du département à titre de cours à option pour les diplômes d'études supérieures de Droit privé, de Droit public et de Sciences économiques);

(c) au Doctorat de 3ème Cycle, c'est-à-dire au Doctorat de Recherche (au nombre des spécialités de 3ème Cycle figure celle de Droit et Economie des Pays d'Afrique).

Les professeurs du Département apportent également leur concours aux principaux instituts parisiens orientés vers l'Afrique, notamment à l'Institut d'études de développement économique et social et à l'Institut des Hautes Etudes d'outre-mer.

A la fin de l'année 1963-1964, près de 500 étudiants auront suivi à la Faculté de Paris les cours du Département.

L'inauguration a eu lieu en présence des représentants du gouvernement français, de l'ensemble du corps diplomatique Africain accrédité à Paris, des autorités académiques et de 1,500 personnalités africanistes et étudiants.

S.E. M. Gabriel d'Arboussier, Ambassadeur du Sénégal, a prononcé une conférence sur "Les problèmes nouveaux du Droit Africain".

[Contributed]

Summary

CREATION OF A DEPARTMENT OF THE LAW AND ECONOMICS OF AFRICAN COUNTRIES AT THE UNIVERSITY OF PARIS

The Faculty of Law and Economics at Paris inaugurated on 27th February, 1964, a Department of the Law and Economics of African countries. This is one aspect of the development of new specialized institutes and departments within the Faculty, others being the creation of specialized courses in contemporary socio-legal problems, space law, legal and economic problems of Europe, etc. There is also an increasing decentralization within the university, which now comprises 100,000 students, of whom 22,000 are enrolled in the Faculty of Law. The Faculty is rapidly expanding, both in numbers and in the space it occupies.

The functions of the new Department of African Law are to co-ordinate instruction, research and documentation in the fields affected, which are (together with those responsible for instruction):

- Overseas law and co-operation (Professor P. Lampué);
- Islamic law (Professor V. Berger-Vachon);
- African and Malgache private law (Professor M. Alliot);
- African and Malgache public law (Professor P. F. Gonidec);
- African and Malgache economics (Professors G. Leduc and A. Philip);
- Ethnological jurisprudence (Professors H. Lévy-Bruhl and M. Alliot).

The Department accepts students:

- (i) for the fourth year of the first degrees in Law and in Economics (students being able to opt to follow the courses of the Department in the fourth year);
- (ii) for the doctorates in Law and in Economics;
- (iii) for research doctorates.

The number of students that will have followed courses in the Department during the academic year 1963-4 will be about 500.

The Department was formally opened by a lecture given by M. G. D'Arboussier, Ambassador of Senegal, to an audience of diplomatic representatives, academic authorities, and 1,500 africanists and students.

COLLECTION DU CENTRE DE RECHERCHES
D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION
SUR LES INSTITUTIONS ET LA LÉGISLATION AFRICAINES
(C.R.E.D.I.L.A.)

Le Centre de Recherches, d'Études et de Documentation sur les institutions et la législation africaines, qui est rattaché à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Dakar, s'est donné pour tâche essentielle de permettre une meilleure connaissance de l'Afrique noire. Son activité est organisée dans une double perspective: rassembler une documentation sur les problèmes africains et diriger des recherches consacrées à l'Afrique noire.

Il est particulièrement urgent de donner aux chercheurs, aux états et aux entreprises, qui s'intéressent à l'Afrique noire, une documentation complète. La difficulté pour réunir une semblable documentation réside essentiellement dans le fait qu'il y a de nombreux états en Afrique noire francophone et que chacun établit une législation qui lui est propre. Le Centre de Recherches et de Documentation africaine fait paraître tous les trimestres une Documentation législative dans laquelle sont publiés, selon un ordre établi, les textes des divers journaux officiels. Ainsi, chacun peut connaître l'état de la législation et de la réglementation pour une question donnée dans tous les états africains ou encore l'évolution de la législation dans un état déterminé.

Il fallait en outre, au titre de la recherche, publier des études sur les grands problèmes actuels de l'Afrique noire. Le Centre accorde une spéciale importance à cette branche de son activité qui va croissant. Ainsi, une étude consacrée aux *Constitutions africaines* dont le Tome I est relatif à l'Afrique noire francophone et Madagascar a été publiée en 1961 par les Professeurs Lavroff et Peiser (avec mise à jour au 31-12-1962). Cette année paraîtra le Tome II où seront étudiées les Constitutions de l'Afrique anglophone.

De plus, est actuellement sous presse, pour paraître dans la même collection, une étude de M. Michel Jeol, Magistrat, sur la *Réforme de la Justice en Afrique noire*. L'auteur y étudie les nombreux textes qui, au cours des dernières années, ont modifié l'organisation judiciaire et le statut du personnel de la justice dans les nouveaux états.

Suivra immédiatement un cahier d'études et de documentation sur les *Nationalités africaines*, présenté par M. le Doyen Decottignies et M. de Bieville. Le lecteur y trouvera l'étude et la comparaison des quatorze Codes de la Nationalité actuellement en vigueur en Afrique noire et à Madagascar.

Enfin, nous croyons pouvoir être en mesure d'annoncer d'ores et déjà la publication des deux études d'une importance particulière en matière d'économie africaine, l'une de M. le Professeur Badouin sur les *Banques de Développement*, l'autre de M. Michel Leduc sur les *Problèmes monétaires en Afrique*.

Le C.R.E.D.I.L.A. constitue ainsi un excellent instrument de connaissance des problèmes législatifs, juridiques et économiques, qui sont d'une actualité brûlante dans les pays d'Afrique. L'importance de cet organisme est d'ailleurs reconnue tant par les états d'Afrique que par de grands organismes étrangers et internationaux qui l'aident à accroître son rayonnement.

[Communication from Messrs Editions A. Pedone]

Summary

COLLECTION OF THE CENTRE FOR RESEARCH, STUDIES AND DOCUMENTATION
ON AFRICAN INSTITUTIONS AND LEGISLATION (C.R.E.D.I.L.A.)

The Centre, which is attached to the Faculty of Law and Economic Science of Dakar, concerns itself particularly with providing a complete documentation of the laws of French-speaking Africa. There is a great need for such a collection, due to the fact that each state has now enacted its own laws. Every three months the Centre publishes *Legislative documents*, which contains the texts of the various government gazettes. A series of publications on African constitutions, of which Volume I deals with the constitutions of French-speaking, and Volume II with the constitutions of English-speaking states, is also appearing.

Other texts published or shortly to be published include books by M. Jeol on *Reform of the judicial system in black Africa*, and by MM. Decottignies and de Bieville on *African nationality laws*.